

Compte-rendu

Conseil Municipal du 26 janvier 2021

Monsieur le Maire débute par un point sur la situation sanitaire dont un bilan sur les tests (forte participation sur Jussac)

OUVERTURE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Présents 17: MM(e)s Jean-François RODIER, André ARNAL, Caroline MALHERBES, Michel LACROIX, Françoise FOUSSAT, Cyrille SCIORETO, Joëlle BASTIEN, Nathalie CLUSE, Yvette COLOMB, Anne DELHOSTAL, Céline PRADEL, Jacques ROFFY, Céline ROUX, Hervé ROUX, Willy VIOLLE, Jean-Luc ANDRE, Pierrick GRAFFOILLERE.

Absentes excusées 2 /Procurations 2 : Mme Cécile GANE à Mr Cyrille SCIORETO, Mme Danielle LINARD à Mme Françoise FOUSSAT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

Monsieur le Maire propose Monsieur Pierrick GRAFFOILLERE comme secrétaire de séance.

- **Approbation du PV du 11/12/2020**

Aucune observation. Adopté à l'unanimité.

- **Acquisition licence IV de débit de boissons et mise à disposition**

Suite à la fermeture du Café/Restaurant LE CANTOU, la commune souhaite se porter « acquéreur », auprès des Consorts ASTORG pour un total de 3000€ + frais annexes, de la licence IV de cet établissement dans le but de faciliter l'installation d'un lieu de convivialité.

Monsieur le Maire précise que cette licence doit être exploitée dans un délai de 5 ans après acquisition, pour conserver sa validité et propose de louer cette licence sous convention annuelle renouvelable, à Madame RONGIER moyennant une redevance mensuelle de 65€.

La licence restera disponible s'il y avait un repreneur pour le Café/Restaurant LE CANTOU.

Le CABINET B & B sera chargé de rédiger l'acte notarié et annexes.

Aucune observation. Adopté à l'unanimité.

- **Autorisation d'engager et mandater les dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2021**

Dans l'attente du vote du Budget Primitif 2021, le Conseil Municipal, peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts sur l'exercice précédent afin de ne pas retarder certaines opérations d'investissement et de garantir le respect des délais de paiement.

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget 2021.

Affectation et montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du BP COMMUNE 2021 :

Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts en 2020 (BP + DM) (hors reports)	Montant Autorisé avant le vote du BP 2021
20 - Immobilisations incorporelles	73 040.00	18 260.00
21 - Immobilisations corporelles	112 876.56	28 219.14
23 – Immobilisations en cours	1 045 960.00	261 490.00
Total	1 231 876.56	1 231 876.56 / 4 = 307 969.14

Aucune observation. Adopté à l'unanimité.

• Demandes de subvention auprès de l'ETAT (DETR et DSIL 2021) et de La Région – Traverse de Jussac

Le coût prévisionnel du projet d'aménagement, mise en sécurité et accessibilité de la traverse de Jussac (RD922) et création d'un cœur de village s'élève à **435 433.45€ HT pour la part à la charge de la COMMUNE.**

Ce projet est susceptible de bénéficier de diverses subventions au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2021 (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local 2021 (DSIL) et de la Région (Contrat Ambition Région 2ème génération).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

	€	%
DETR 2021	174 173.38€	40.00%
DSIL 2021	87 086.69€	20.00%
REGION : Contrat Ambition Région 2ème génération	57086.69€	13.11%
DEPARTEMENT : Fonds Cantal Solidaire	30000.00€	6.89%
Autofinancement communal	43543.35€	10.00%
Emprunt	43543.35€	10.00%
TOTAL	435 433.45€	100.00%

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : fin 2021 début 2022. Durée des travaux 6 à 8 mois.

Aucune observation. Adopté à l'unanimité.

• Présentation d'un état annuel des indemnités perçues par les conseillers municipaux avant le vote du budget

Chaque année, les communes doivent établir un état annuel de l'ensemble des indemnités de toutes natures perçues par tous les membres du Conseil Municipal : Maire, Adjoint au Maire et Conseillers Municipaux (article 93 de la Loi n°2019-1461 codifié à l'article L.2123-24-1-1 du CGCT) au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées au sein de :

- leur organe délibérant ;
- des syndicats où ils les représentent ;
- des sociétés d'économie mixte locales ;
- des sociétés publiques locales et des sociétés d'économie mixte à opération unique, ou filiale d'une de ces sociétés au sein desquelles ils les représentent.

TABLEAU ANNUEL DES INDEMNITES

Fonction	Prénom NOM	VERSEES PAR LA COMMUNE DE JUSSAC		
		Taux fixés sans majoration	Taux votés avec majoration de 15%	Montants Bruts perçus en 2020 (€)
Maire	Jean-François RODIER	50.10%	57.615%	16283.73
1 ^{er} Adjointe	André ARNAL	16.50%	18.975%	5362.87
2 ^{ème} Adjoint	Caroline MALHERBES	16.50%	18.975%	5362.87
3 ^{ème} Adjointe	Michel LACROIX	16.50%	18.975%	5362.87
4 ^{ème} Adjoint	Françoise FOUSSAT	16.50%	18.975%	5362.87
5 ^{ème} Adjoint	Cyrille SCIORETO	16.50%	18.975%	5362.87
Conseiller délégué à la voirie	Jean-Luc ANDRE	6.00%	6.90%	1753.35
Conseillère déléguée aux affaires sociales	Cécile GANE	6.00%	6.90%	1753.35
Conseillère déléguée à la vie scolaire	Céline ROUX	6.00%	6.90%	1753.35

INDICE BRUTE 1027 / VALEUR INDICE 4.6860

● Informations diverses

- ☞ Acquisition nouvelle tondeuse autoportée pour les ateliers (Etablissement Giraudet) avec reprise de 2 anciennes tondeuses autoportées : livrée dans les prochains jours
- ☞ Convention Maitrise d'œuvre CIT (Cantal Ingénierie et Territoires) pour l'étude et suivi chantier de la traverse
 - Coût : 3.5 % du montant global des travaux
- ☞ Démolition de la maison 1 av de la Prade par les Entreprises BARBET / POTEL /ENEDIS
- ☞ Acquisition de 2 boucles magnétiques à induction pour les malentendants : accueil médiathèque + mairie
- ☞ Remplacement dans l'urgence de la cantinière suite accident domestique : 26h/semaine
- ☞ Changement de destination de l'annexe de la Mairie dans un but commercial médical :
 - Réponse favorable du Préfet,
 - En cours pour le Région et le Département
- ☞ CCAS
 - Distribution de 3 bons d'achat de 10€, à consommer chez les commerçants jussacois, pour chaque famille résidente avec 1 enfant scolarisé à Jussac
Aide exceptionnelle de la CABA (soutien à l'économie)
 - Repas des aînés : organisation d'une manifestation lorsque les conditions sanitaires le permettront
- ☞ Eaux pluviales urbaines : Etude de transfert de la compétence de la Commune à la CABA : janvier 2022. Mme FOUSSAT suivra le calcul du coût de transfert des charges
- ☞ Statistiques Commune – CABINET ITHEA : dossier sera envoyé à chaque conseiller
- ☞ Présentation par vidéo-projection du projet de plan de la future traverse de Jussac

Fin de la séance à 22h00.

La secrétaire de séance
Pierrick GRAFFOILLERE



Le Maire,
RODIER Jean-François